

Athlétisme, saison 2015-2016 :

dates et fonctionnements des compétitions.

1/ Indoor :

Fonctionnement (sous réserve de modification la commission nationale statuant actuellement sur les futurs règlements 2016-2020):

Les compétitions de la saison hivernales se font en indoor c'est-à-dire en salle. Elles sont basées sur des équipes mixtes de cinq athlètes dans quatre « challenges » : vitesse (50 mètres), haies (50 mètres haies), sauts (longueur, triple saut, hauteur et perche) et lancer (poids). Les points des équipes dépendent des performances des élèves, en prenant en compte les quatre meilleures performances de l'équipe, le cinquième athlète est alors compris dans l'équipe mais sa performance ne compte pas. Une table de cotation officielle transforme les performances des élèves en points.

Au championnat départemental les athlètes ont le droit de participer à trois épreuves dans trois challenges différents, au championnat académique les minimes ne peuvent faire que deux épreuves dans deux challenges différents (règlement championnat de France), tandis que les benjamins ont le droit de faire trois épreuves (pas de qualification possible à un plus haut niveau, donc règlement adapté).

Les équipes ne sont pas déterminées à l'avance, elles sont faites automatiquement en fonction des performances des élèves, un collège présentant dix athlètes sur un même challenge n'a donc pas à les hiérarchiser avant la compétition, ce sont les résultats qui déterminent les équipes 1 et 2.

Dates :

- 14 octobre : compétition automnale de district, en extérieur, servant de découverte pour les nouveaux et de formation pour les Jeunes Officiels.
- 2 décembre : championnat départemental par équipes minimes et cadets, à Trappes.
- 16 décembre : championnat d'académie minimes et cadets par équipes, si qualification, à Eaubonne.
- 3 février : championnat départemental benjamin(e)s par équipes, à Trappe.
- 17 février : championnat d'académie benjamin(e)s par équipes, si qualification, à Eaubonne.

3/ Estival :

Fonctionnement (sous réserve de modification la commission nationale statuant actuellement sur les futurs règlements 2016-2020):

Les compétitions estivales sont basées sur la formule EPMT (épreuves multiples). Les équipes, de quatre à six athlètes, sont déterminées à l'avance et sont basées sur des familles d'épreuves : vitesse (50 ou 100 mètres), haies (50/80/100 mètres haies selon la catégorie et 200 mètres haies), 1 000 mètres, sauts (longueur, triple, hauteur ou perche), lancers (poids, disque, javelot, marteau) et relais 4x60 mètres.

Pour être enregistrée, une équipe doit avoir une performance dans chaque famille. La meilleure performance de chaque famille compte, plus les quatre autres meilleures performances, toutes familles confondues, ce qui fait un classement sur le total de dix performances. Les élèves eux peuvent faire au maximum trois épreuves, dont seulement deux au maximum peuvent compter pour le total de l'équipe. Et contrainte supplémentaire, un athlète ne peut faire deux courses, ou deux sauts ou deux lancers. S'il veut faire trois épreuves, ce sera forcément une course, un saut et un lancer.

Dates :

- 13 avril, championnat départemental individuel et par équipes benjamines et benjamins, à Elancourt : les performances individuelles servent de support à la composition des équipes pour la qualification aux championnats d'académie EPMT et de relais.
- 4 mai : championnat départemental individuel et par équipes minimes et cadets, à Elancourt : les performances individuelles servent de support à la composition des équipes pour la qualification aux championnats d'académie EPMT et de relais.
- 11 mai : championnat d'académie des relais : 4x60, 4x1000 et 8x200, dans les Hauts de Seine (stade non connu actuellement).
- 18 mai : championnat d'académie EPMT minimes et cadets, à Cergy.
- 1 juin : championnat d'académie EPMT benjamin(e)s dans l'Essonne (stade non connu actuellement).